**Le traitement des instituteurs**.

(***Le Finistère*** du 20 février 1884)

 On verra au compte-rendu de la séance de samedi, que le gouvernement, par l'organe de M. Fallières, a affirmé très nettement son intention de réclamer **l'ajournement de** **l'augmentation du traitement des instituteurs proposée pur M. Paul Bert**. *Le Temps* fait à ce propos les réflexions suivantes, que nous croyons bon de reproduire :

 « Voilà donc où l'on se trouve amené par la force même des choses. On a, depuis de longues années, fait aux instituteurs de belles promesses ; au moment où il faudrait tenir ces promesses, la situation des finances impose un grande réserve. La commission du budget, qui voit les choses de près, s'en rend compte et propose à la Chambre de ne pas créer de dépenses nouvelles. Le gouvernement, qui voit les choses de plus près encore, puisqu'il les manie et les dirige, est contraint de s’opposer à la générosité du Parlement.

 Mais la commission de l'instruction primaire, passant outre aux réserves de la commission du budget et du gouvernement, persiste à demander une augmentation de crédits, sans indiquer, d'ailleurs, les moyens budgétaires d'y faire face. Assurément, la situation des instituteurs est tout à fait digne de sympathie, aucun républicain ne le contestera. Même si l'on élevait leur traitement, on ne saurait encore se flatter de payer à leur juste valeur le dévouement qu'ils montrent et les services qu'ils rendent ».

 « Mais la question n'est pas là. L'intérêt que la République porte aux instituteurs, elle le leur a témoigné déjà, en les émancipant d'une tutelle humiliante, en ennoblissant leurs fonctions, en les mettant sur le même rang que les autres autorités de la commune. Est-il présentement opportun de faire plus, d'ajouter un avantage matériel à tous les avantages d'ordre moral que les instituteurs ont recueillis ? Voilà le point. Que tout le monde le souhaite, Parlement, commission du budget, gouvernement, c'est ce qui n'est pas douteux. Que cela soit possible, c'est ce que nient et la commission du budget et le gouvernement. Quant au Parlement, il décidera ; mais, avant de décider, il fera bien de réfléchir. »

 «  Quel est le rôle le plus digne d'une Assemblée, celui qui consiste à se faire une popularité facile et de médiocre aloi, au détriment du gouvernement qu'elle a fondé, de l'autorité, dont elle est la souveraine expression, et du bien public, dont elle a le dépôt, ou celui qui consiste à faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers ; résister aux plus louables entraînements, si le bien de l'Etat l'exige ; enfin, à revendiquer sa part de responsabilité dans une mesure nécessaire ? Il ne semble pas que l'hésitation soit possible entre ces deux rôles, et nous espérons que la Chambre choisira le bon. Elle ne voudra pas se mettre du côté des revendications particulières, si respectables qu'elles soient, et compromettre ou embarrasser les finances publiques. »

 °°°°°°°°°°°°°°